

Décision

Générale

colonial

Décision n° 150 Personnel indigène

n° 150

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

18 février 1943

Numéro JO

n° 5 du 30/03/1943

Date du numéro

30 mars 1943

TEXTE INTÉGRAL

Les infirmières stagiaires dont les noms suivant sont licenciés pour mauvaise manière habituelle de servir : 1° pour compter du 15 Février 1943 : ALI MOHAMED 2° pour compter du 28 Février 1943 : HASSAN KABARA Sont engagés les auxiliaires suivants mis a la disposition du Médecin Chef de l'Hôpital Colonial ; 1° en qualité de cuisinier le nommé KA MII. IBRAHIM, au salaire mensuel de 380 f. pour compter du 1er Février 1943. 2°) en qualité de jardinier, ALI ABDALLAH, au salaire mensuel de 280 frs. pour compter du 10 Février 1943